

Horizon PME

Etude des besoins pour la croissance des PME

Auteur :

SOGEDEV

Etude - septembre 2014

Etude « HORIZON PME »
QUELS BESOINS POUR FINANCER L'ACTIVITE DES PME INNOVANTES FRANÇAISES ?

Synthèse

En France, la compétitivité des PME, reconnues comme essentielles à la prospérité du pays, est au cœur des débats. Avec 82% des emplois créés ces 20 dernières années, les PME représentent le poumon économique de la France, avec, à leur disposition, des aides publiques pour soutenir leur croissance (innovation, export, investissements, ...). Afin de soutenir leur croissance, le gouvernement a inscrit à son agenda un certain nombre de mesures... **Choc de simplification, Pacte de Responsabilité et de Solidarité, Pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi : autant de dispositifs annoncés en leviers de compétitivité des PME.**

Le cabinet Sogedev a réalisé une étude qui se fonde sur les résultats d'un questionnaire en ligne envoyé à **5 000 PME et complété par 760 interrogés entre juillet et août 2014 pour analyser la compétitivité des PME innovantes françaises et identifier leurs besoins** pour financer leur développement.

I. Profil des répondants et panorama de leur situation économique

Profil type des répondants

Le répondant-type est dirigeant d'une PME située dans une région innovante et compétitive (IDF, Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Midi-Pyrénées...) dans le secteur des NTIC ou de l'industrie manufacturière.

Un état des lieux économique solide

61% de nos répondants affirment avoir enregistré une croissance de leur activité dernièrement. Ce résultat est nuancé par les réponses des PME du secteur de l'industrie manufacturière : elles sont 52% à estimer que leur activité est en croissance. Notons également que près des 2/3 des répondants issus du secteur des NTIC estiment que leur activité est en progression.

Ces résultats viennent confirmer le regain d'optimisme des entrepreneurs français déjà identifié en 2013, lors de notre précédente étude¹. Rappelons que 70% des interrogés ne rencontraient pas de problème de trésorerie, l'année dernière.

¹ Etude « *La compétitivité et les besoins en financement des pme innovantes en France* ». Sogedev a réalisé cette étude afin d'analyser les freins auxquels les PME françaises font face et leurs besoins pour relancer leur dynamique de croissance. Cette étude se base sur un audit de 412 PME réalisé entre juillet et septembre 2013. Cette étude est le fruit d'une analyse qualitative auprès d'entreprises innovantes, résultant d'un questionnaire en ligne envoyé à plus de 5000 PME

Ces résultats sont également le reflet des résultats de la 59ème enquête semestrielle de Bpifrance² selon laquelle les dirigeants d'entreprise envisagent le retour à une embellie de leur activité.

Par ailleurs, **67% des PME interrogées affirment que leur trésorerie est en bonne santé**. Ce résultat vient confirmer les chiffres de la dernière enquête semestrielle de Bpifrance selon laquelle 32% des PME prévoient une augmentation de leur chiffre d'affaires cette année. Ce rebond d'activité est ressenti pour les PME issues des secteurs des services, des transports et de l'industrie.

Pérenniser l'activité et stimuler la croissance des PME

Selon nos répondants, **l'innovation est le principal facteur de réussite cité par 25% d'entre eux**. La faculté d'adaptation à un climat économique peu favorable, une gestion rigoureuse et l'export sont également considérés comme des facteurs de réussite de leur entreprise.

Quelles **seraient les mesures qui aideraient ces PME à encore mieux se développer et revenir dans une conjoncture favorable** ? Les PME interrogées estiment en outre que le **niveau des charges sur les salaires** est le principal frein à leur croissance et leur compétitivité. Une **meilleure flexibilité du droit du travail** et l'allègement des cotisations patronales sont une nécessité pour la pérennité des PME répondantes. Il appartient donc aux pouvoirs publics de définir et mettre en œuvre des mesures incitatives pour accompagner les PME dans leur développement.

L'innovation et l'export comme moteurs de compétitivité et d'emplois

L'innovation et le développement à l'international permettent aux entreprises de renouer avec la croissance. En effet, 87% des répondants menant des projets innovants affirment que leur activité est stagnante ou en croissance. Ce chiffre monte à 90% pour les PME qui exportent.

Vectrices d'emplois, ces PME recrutent afin de surmonter la conjoncture économique actuelle. En effet, 47% des interrogés affirment avoir recruté grâce à la bonne santé de leur entreprise... Plus vulnérables en temps de crise, les PME restent dynamiques en termes de recrutements.

47% des PME ayant recruté proviennent du secteur de l'industrie manufacturière, 36% du secteur des NTIC et 16% des activités spécialisées, scientifiques et techniques.

Parmi les postes créés, 82% concernent des personnes ayant un diplôme supérieur à Bac +2, dont 1/3 de Bac +2/3 et 40% de diplômés supérieurs à bac +5. Ces PME, technologiquement innovantes, **recrutent des profils spécialisés** afin de **renforcer leurs compétences** et s'efforcent ainsi de développer leur compétitivité.

² Enquête semestrielle réalisée par Oséo sur 3 778 réponses jugées complètes et fiables. Etude portant sur La conjoncture des petites et moyennes entreprises réalisée en juillet 2012.

En terme de perspectives, plus d'1/4 des répondants affirment qu'ils vont investir dans les ressources humaines afin d'accélérer leur croissance. En effet, **20% des interrogés prévoient de recruter** alors que 6% réfléchissent à un plan de formation...

Malgré de mauvaises statistiques de l'emploi et de la croissance française, plusieurs signaux positifs émanant des PME elles-mêmes rappellent que le redémarrage de l'économie française s'appuiera avant tout sur des entrepreneurs qui continuent de prendre des risques, d'innover et de se développer à l'international pour faire vivre leur entreprise.

Mesures en faveur des entreprises au cœur des réflexions politiques : les PME peu convaincues

Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, **Choc de simplification, plans industriels, Pacte de responsabilité** sont les derniers dispositifs présentés par le gouvernement afin de relancer la compétitivité des entreprises françaises.

Parmi les mesures intégrées à ces dispositifs, certaines se distinguent pour nos répondants : **principe de non-rétroactivité fiscale pour les entreprises (24%), simplification des embauches et de la formation (23%), lutte contre l'allongement des délais de paiement (22%), accompagnement personnalisé à l'export (15%)**. Cependant, parmi les sociétés qui s'expriment sur les dispositifs mis en œuvre par le gouvernement, certaines affirment ne pas connaître les mesures qui en découlent et d'autres souhaiteraient que « *l'administration soit plus à l'écoute des entreprises* ».

FOCUS sur l'objectif d'augmentation du nombre d'ETI en France : Les PME peuvent-elles devenir des ETI ?

A ce jour, on dénombre en France seulement 4200 ETI mais qui, en 2013 ont créé 80.000 nouveaux emplois ; comment aider concrètement les PME à franchir le cap des 250 salariés ?

Selon nos répondants, **le gouvernement doit effectivement interagir** et mettre en place des mesures qui faciliteraient et simplifieraient leur développement pour les aider à franchir ce cap. En effet, plus d'1/4 des interrogés estime qu'un **allègement des charges patronales leur permettrait de devenir une ETI** alors que 23% d'entre eux affirment que des mesures simplifiant et allégeant leur fiscalité leur seraient favorable.

Notons également que la **simplification du code du travail et l'accès simplifié aux financements publics** sont également des mesures que les PME souhaiteraient voir être mises en œuvre.

II - Les PME innovantes et le financement public

Des aides publiques à l'innovation plébiscitées !

Chaque année, près de 65 milliards d'euros permettent aux entreprises françaises de financer leurs projets d'investissements (investissements matériel, recrutement, export...). Or, il est important de souligner que **seulement 15% des répondants utilisent les aides publiques pour financer leurs investissements**. Ce chiffre est en baisse depuis l'année dernière puisqu'ils étaient 18% lors de notre précédente étude à bénéficier des aides publiques pour financer leurs projets d'investissement. Les entreprises préfèrent se tourner en priorité vers leurs fonds propres et les prêts bancaires.

Les entreprises interrogées ne bénéficiant pas d'aide publique affirment à 27% **que le manque de temps est un frein** à la mise en œuvre d'une aide et 25% craignent une **remise en cause ultérieure** de leur demande d'aide. D'autres répondants dénoncent, quant à eux, la « complexité » des aides ou leur « méconnaissance »...

Les dispositifs publics pour l'innovation sont les plus utilisés par les PME interrogées, puisqu'elles sont 48% à bénéficier du crédit d'impôt recherche (CIR), suivi des aides de Bpifrance (35%) et du statut JEI (18%). Par ailleurs, notons **que 40% des PME interrogées cumulent ces différentes aides**. Parmi les bénéficiaires du CIR, 27% perçoivent également des aides de Bpifrance et bénéficient du statut jeune entreprise innovante (JEI).

L'export : clé de la réussite pour se développer

En 2013, les chiffres du Commerce extérieur indiquaient que 116 801 PME françaises exportaient, représentant ainsi 96% des entreprises exportatrices.

S'agissant des **aides au développement international, 72% des répondants affirment en avoir déjà bénéficié** (48% proviennent de l'industrie manufacturière, 38% des NTIC, 13% des activités spécialisées, scientifiques et techniques). 40% de ces PME utilisent les aides à l'export dès la création. Notons que parmi elles, 21% affirment que l'export occupe 50% et plus de leur chiffre d'affaires.

Avec 44% des répondants, **l'assurance prospection Coface est l'aide la plus utilisée**, suivie du **Crédit d'Impôt Prospection Commerciale** (qui représente 17% des répondants) et du **Prêt de développement export Bpifrance** (11% des répondants). Ces dispositifs ont permis à la majorité des PME interrogées de financer leurs frais de déplacement pour la prospection ou bien leur participation à des salons à l'étranger. Pour mener à bien ces projets, elles sont principalement accompagnées par les missions économiques françaises à l'étranger ou les services de l'Etat.

Le Crédit d'impôt recherche : état des lieux et bénéfice

Avec un budget estimé entre 5,5 et 6,2 Md€ en 2014, le CIR est la mesure fiscale la plus incitative pour les entreprises innovantes. Le nombre de déclarants a été multiplié par 2 de 2008 à 2012 avec 19 686 entreprises, dont 65% de PME.

Malgré les interrogations émises récemment par la Cour des comptes³ et l'OCDE⁴, le CIR est un outil indispensable au développement des PME innovantes : pour la moitié des interrogés, leurs projets R&D seraient réduits de moitié, voire de 75% pour 15% d'entre eux, sans le bénéfice du CIR !

Notons par ailleurs que **si leur montant de CIR augmentait de 100.000 euros, les répondants seraient 89% à réinvestir** cette somme et même plus dans des travaux de R&D, mettant en lumière **l'effet de levier de ce dispositif**.

En outre, sans le CIR, nos répondants estiment aux $\frac{3}{4}$ que leurs équipes de R&D seraient au moins réduites de 30%.

Le Crédit d'impôt recherche est par conséquent un outil très favorable aux PME qui leur permet de maintenir voire de développer leurs équipes de R&D.

La sécurisation du CIR : un outil peu utilisé

Devant la crainte du contrôle fiscal, la réforme du CIR de 2008 a permis de renforcer la sécurisation du CIR à travers 2 mesures : le rescrit fiscal et le contrôle sur demande. Ces deux mesures instaurées en 2008 et dont l'objectif était de mieux sécuriser le CIR ne sont que très peu mises en œuvre. En effet, notre étude révèle que 71% de nos répondants n'ont jamais utilisé ces mesures. **22% ont déjà utilisé le rescrit et 3% le contrôle sur demande.**

S'agissant des contrôles fiscaux, il convient de noter que **54% de nos répondants ont déjà été contrôlés et que 38% de ces contrôles portaient exclusivement sur le CIR.**

Par ailleurs, soulignons que **26% des interrogés ont dû fournir le dossier scientifique complet** à l'administration fiscale. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2012 et 2013 avec respectivement 23% et 21% de demandes de dossiers complets lors du contrôle. Les documents comptables et les feuilles de temps restent les documents les plus demandés lors d'un contrôle fiscal, selon 52% de nos répondants.

Les causes de redressement fiscal du CIR des répondants portent pour la majorité d'entre elles (41%) sur une erreur d'appréciation des critères d'éligibilité des travaux de R&D réalisés. L'inexactitude de la qualification du personnel dédié aux travaux de R&D concerne près 18% des causes de redressement de nos répondants.

³ Rapport « Evolution et les conditions de maîtrise du crédit d'impôt en faveur de la recherche » - Cour des comptes, septembre 2013

⁴ Rapport sur l'évaluation des politiques publiques d'innovation en France - OCDE, juin 2014

Le CII – un démarrage réussi

Plébiscité depuis plusieurs années par les défenseurs du CIR et de l'innovation en France, dont les entreprises elles-mêmes, le Crédit d'impôt innovation est en place depuis le 1^{er} janvier 2013.

Les résultats de notre étude démontrent l'engouement des PME pour cette mesure puisque **34% des sociétés interrogées ont déclaré leurs dépenses d'innovation engagées** depuis le 1^{er} janvier 2013 au titre du CII.

Bpifrance – des aides en cohérence avec les besoins des PME

La **Banque Publique d'Investissement (Bpifrance)** est l'outil stratégique pour le gouvernement afin de faciliter l'accès au financement des PME et ainsi redonner une impulsion au tissu économique français.

Notre étude confirme le succès de Bpifrance et de ses nombreux dispositifs, notamment concernant l'utilisation de l'**Aide pour le Développement à l'innovation (ADI)** utilisée par près d'1/3 de nos répondants et du **Prêt pour l'innovation (PPI)**, utilisé par 12% de nos répondants alors que 10% d'entre eux ont déjà bénéficié du Prêt à taux zéro pour l'innovation. S'agissant du Preficir, notons que 4% seulement des répondants l'ont déjà mis en œuvre...

Le statut JEI et les PME : les effets de la loi de finances 2014

Au titre de l'année 2013, **3000 PME ont bénéficié du statut de jeune entreprise innovante (JEI)**, représentant 108 millions d'euros d'exonération de charges sociales.

Pour 34% des interrogés, la suppression de la dégressivité des exonérations instaurée par la Loi de finances 2014 a permis la pérennité de leur entreprise. Pour **¼ des répondants, cette mesure leur a permis de procéder à des recrutements...**

La compétitivité des PME est au centre des débats politiques et économiques. La crise à laquelle ont été confrontées les entreprises françaises depuis 2008 a fragilisé leur activité. Véritables moteurs de l'économie française, les PME représentant 99% du tissu entrepreneurial du territoire. Il est nécessaire de mettre tout en œuvre afin de les aider à innover, exporter et passer le cap de l'entreprise de taille intermédiaire : faciliter l'embauche, simplifier le code du droit du travail, pérenniser les aides à l'innovation et les rendre plus accessibles et mieux sécurisées, développer les aides et l'accompagnement à l'export, réduire les charges patronales pesant sur les salaires...tels sont les besoins exprimés par les PME et le défi actuel économique de la France.

PARTIE 1 - PROFIL DES REpondANTS	10
1. LE PORTRAIT TYPE DE NOS RÉPONDANTS	10
2. LES DIRIGEANTS DE PME FRANÇAISES OPTIMISTES :	12
61% AFFIRMENT QUE LEUR ACTIVITE EST EN CROISSANCE !	12
A) UNE TRESORERIE RENFORCEE	12
B) DES RECRUTEMENTS POUR GARDER LE CAP DU DEVELOPPEMENT !	13
C) DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS POUR MIEUX REBONDIR	14
3. DES PME AU CŒUR DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE	15
A) MESURES EN FAVEUR DES ENTREPRISES : LES PME PEU CONVAINCUES	15
B) FOCUS SUR L'OBJECTIF D'AUGMENTATION DU NOMBRE D'ETI EN FRANCE : LES PME PEUVENT-ELLES DEVENIR DES ETI ?	16
4. BPIFRANCE : DES DISPOSITIFS EFFICACES POUR L'INNOVATION DES PME	18
5. LE FINANCEMENT PUBLIC ET LES PME	20
A) AIDES PUBLIQUES POUR LES PME : TOUJOURS LA MEME SOUS-UTILISATION	20
B) LES AIDES A L'INNOVATION PLEBISCITEES !	21
6. L'EXPORT POUR OPTIMISER SA CROISSANCE : 72% DES PME EXPORTENT !	23
A) DES PME FAMILIERES AVEC L'EXPORT	23
B) L'EXPORT : SOUS QUELLE FORME ?	24
D) DES FREINS PERSISTANTS	24
A) L'INDUSTRIE ET LES NTIC CHAMPIONNES DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL !	25
7. LA RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT : PILIER DE LA CROISSANCE	26
A) LA R&D : LE FER DE LANCE DES PME INNOVANTES	26
B) PROJETS DE R&D : DES FREINS PERSISTANTS ?	27
C) R&D : DES EMPLOIS QUALIFIES	27
PARTIE 2 – FINANCEMENT PUBLIC A L'INNOVATION : QUELLES AIDES POUR QUELLE UTILISATION ?	29
1. LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE	29
A) ÉTAT DES LIEUX	29
B) DES MESURES POUR PERENNISER ET SECURISER LE CIR	30
C) L'AGREMENT : UNE SOURCE IMPORTANTE DE CIR REMISE EN CAUSE	30
D) CIR : LE REMBOURSEMENT IMMEDIAT POUR 57% DES REpondANTS !	31
E) LA SECURISATION DU CIR	31
2. LE CREDIT D'IMPOT INNOVATION	35
A) LE CII : MODE D'EMPLOI	35
B) LE CII : UN DEMARRAGE REUSSI	35
3. LE STATUT JEUNE ENTREPRISE INNOVANTE	36
COMPETITIVITE DES PME : UN CHALLENGE NATIONAL	37

CROISSANCE DES PME INNOVANTES : QUELS BESOINS POUR FINANCER L'ACTIVITE DES PME INNOVANTES FRANÇAISES ?

99% des entreprises françaises sont des PME. Elles représentent le poumon économique de la France **avec la création de 2,3 millions de nouveaux emplois ces 20 dernières années sur un total de 2,8 millions⁵, soit 82% des emplois créés.** Ces PME ont besoin de mesures fortes pour continuer à générer de la croissance et accroître leur compétitivité.

Dans une conjoncture européenne qui reste fébrile, encourager l'effort en Recherche et Développement (R&D), l'export et toutes les mesures qui favorisent la compétitivité des PME constituent les principaux leviers de croissance.

Mise en place du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, création de Bpifrance, loi de sécurisation de l'emploi, Assises de l'entrepreneuriat, 34 plans Industrie... Le Gouvernement a annoncé et mis en œuvre plusieurs mesures afin de faciliter et simplifier l'accès à une croissance favorable aux entreprises et leur redonner confiance en l'avenir, afin de les aider à investir, innover et recruter.

Sogedev a réalisé cette étude afin d'analyser la compétitivité des PME innovantes françaises et identifier leurs besoins pour financer leurs projets de développement et leur activité.

Cette étude se fonde sur une enquête en ligne qualitative envoyée à 5000 PME et réalisée entre juillet et septembre 2014. 760 questionnaires exploitables nous ont permis d'analyser les freins auxquels les PME françaises font face et leurs besoins pour les aider à rester sur le chemin de la croissance.

⁵ Source : Regards sur les PME n° 15, Observatoire des PME, OSEO

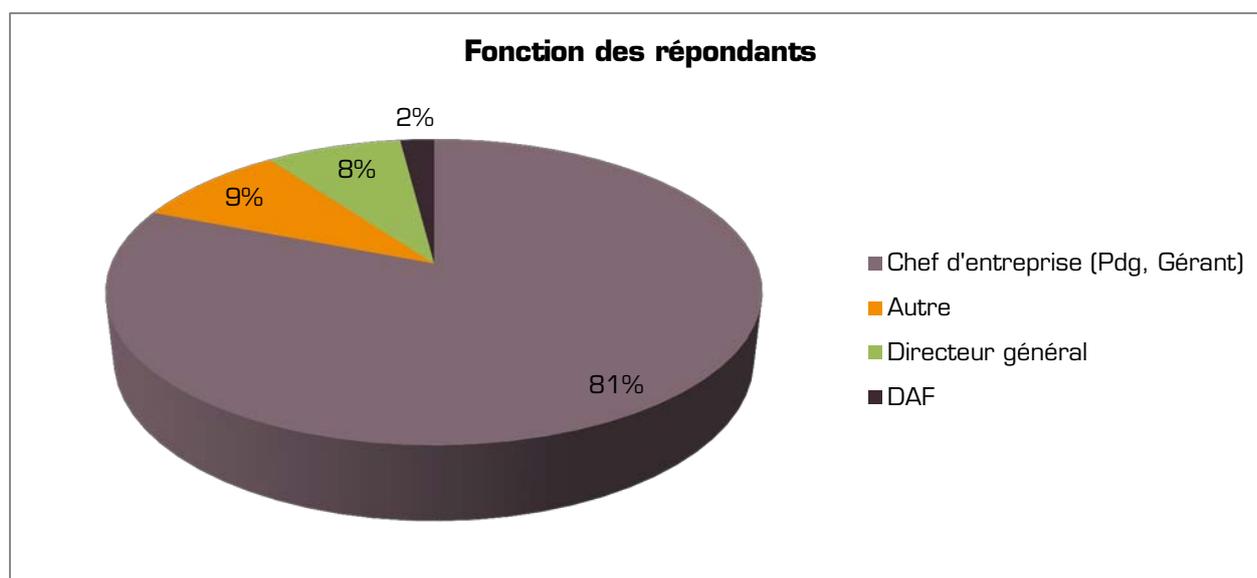
Partie 1 - Profil des répondants

1. LE PORTRAIT TYPE DE NOS RÉPONDANTS

Notre étude sur l'analyse des **besoins pour financer les projets de développement et l'activité des PME innovantes françaises** repose sur les résultats d'un questionnaire envoyé, entre juillet et août 2014, à 5 000 entreprises de tous secteurs d'activité confondus et réparties sur l'ensemble du territoire français.

Avec 760 répondants, cette étude nous permet de dresser un portrait type des répondants à notre enquête selon leur **profil entrepreneurial, leur localisation géographique et leur secteur d'activité**.

Le répondant-type à notre étude occupe une fonction de **chef d'entreprise (les gérants et Pdg représentent 81% de l'échantillon) d'une PME située dans une région reconnue comme innovante et compétitive** (Ile-de-France, Rhône-Alpes, Pays de la Loire, PACA...). De par la taille de l'entreprise, le dirigeant est **directement impliqué dans la recherche de financements et l'obtention d'aides publiques pour soutenir son activité**.

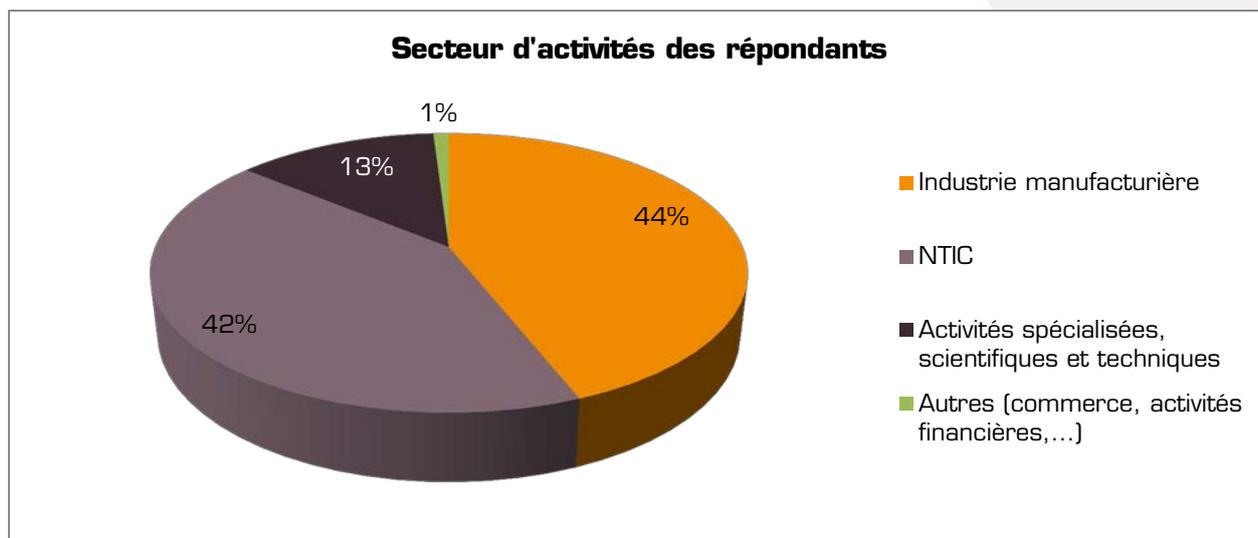


L'âge moyen de l'entreprise répondante est supérieur à 8 ans (69% des interrogés). Ces résultats viennent conforter les chiffres du rapport 2014 des PME publié par Bpifrance⁶. Selon ce rapport, 34% des PME engagées dans un processus innovant en 2011 ont plus de 10 ans. Notons également que 68% des entreprises interrogées ont moins de 20 salariés.

⁶ Rapport annuel sur l'évolution des PME détaillant l'activité des PME en France avec notamment un focus sur l'activité des PME innovantes.

D'après l'échantillon des 760 répondants, l'industrie manufacturière et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sont équitablement représentées, avec :

- 44% des interrogés qui proviennent de **l'industrie**, dont l'industrie chimique et la fabrication de machines et équipements,
- 42% des interrogés issues des **NTIC**, dont 53% du secteur « programmation, conseil et autres activités informatiques » et 15% de l'édition de logiciels. ...



Ces résultats concordent avec le Rapport sur l'évolution des PME de Bpifrance cité précédemment, selon lequel les entreprises innovantes proviennent essentiellement des NTIC, de l'industrie manufacturière et des activités spécialisées, scientifiques et techniques.

2. LES DIRIGEANTS DE PME FRANÇAISES OPTIMISTES : 61% AFFIRMENT QUE LEUR ACTIVITE EST EN CROISSANCE !

Après un léger rebond fin 2013, la courbe de la croissance française peine encore à se redresser en 2014, avec une croissance nulle pour le 2nd trimestre 2014 et un taux de chômage qui ne cesse d'augmenter.

Malgré ce constat, les entrepreneurs français interrogés dans la présente étude ne semblent pas être trop freinés dans le développement de leur entreprise. En effet, **61% de nos répondants estiment que leur activité se développe** et **60% d'entre eux sont optimistes, voire très optimistes pour l'avenir.**

S'agissant du secteur des NTIC, les PME interrogées sont 65% à estimer que leur activité est en croissance. Notons également que la moitié des répondants issus du secteur de l'industrie manufacturière estime que leur activité est en progression.

a) Une trésorerie renforcée

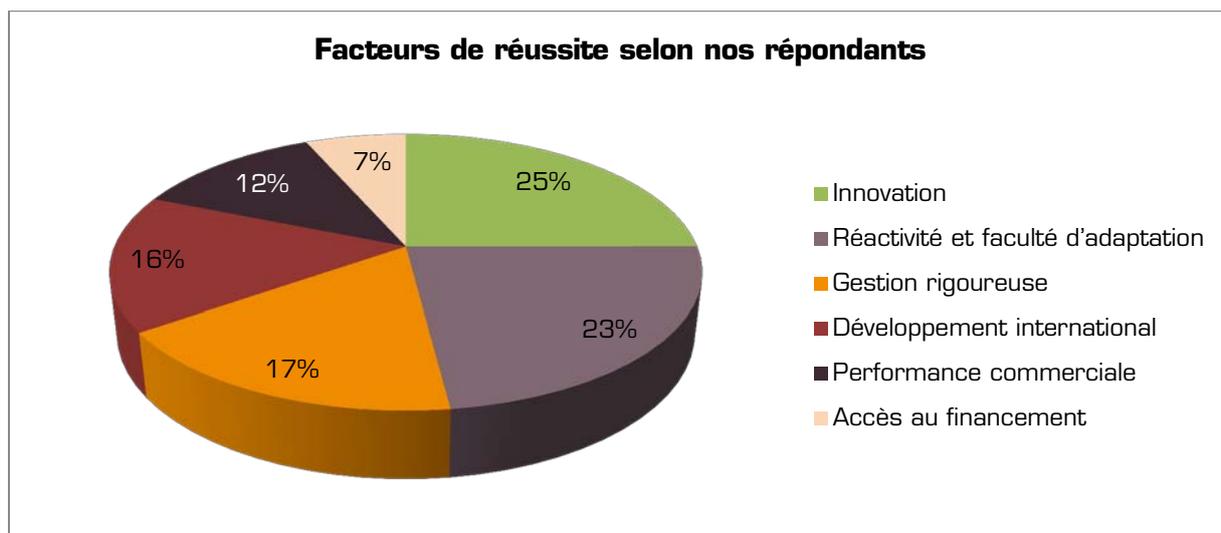
Parmi les répondants, notons que **plus des 2/3 des interrogés affirment ne pas rencontrer de problème de trésorerie.** Parmi eux, 38% considèrent que leur trésorerie est bonne, voire très bonne et 30% estiment que leur trésorerie stagne sans pour autant se dégrader.

Ces chiffres sont en légère baisse par rapport à 2013. Lors de notre précédente étude publiée en octobre 2013, 70% des interrogés ne subissaient pas de problème de trésorerie l'année dernière, et 41 % d'entre eux estimaient que leur trésorerie était bonne, voire très bonne.

Rappelons également que, selon le dernier baromètre semestriel des PME de Bpifrance⁷, 32% des dirigeants de PME françaises prévoient une hausse de leur chiffre d'affaires cette année plutôt qu'une baisse et 60 % d'entre eux estiment « normale ou aisée » la situation de leur récente trésorerie.

Par ailleurs, il faut souligner que **selon nos répondants, l'innovation, la faculté d'adaptation à un climat économique peu favorable, une gestion rigoureuse et l'export sont les principaux facteurs de réussite de leur entreprise.**

⁷ Bpifrance réalise une enquête semestrielle de conjoncture à partir d'un échantillon de plusieurs milliers de PME installées en France. Les principaux paramètres économiques et financiers – activité, emploi, situation financière, investissement et financement – sont analysés pour les secteurs de l'Industrie, de la Construction, du Commerce, des Transports, du Tourisme et des Services, avec une distinction PME innovantes et/ou internationalisées.



b) Des recrutements pour garder le cap du développement !

Vectrices de croissance et d'emploi, les PME représentent la quasi-totalité des entreprises françaises (99,8%). En 2011, les TPE/PME employaient 70% de l'effectif total salarié en France pendant que leur taux d'investissement était de 19%.

Selon notre enquête, **la moitié des répondants** affirment que la croissance de leur entreprise leur a permis de **tenir leurs objectifs de recrutements**.

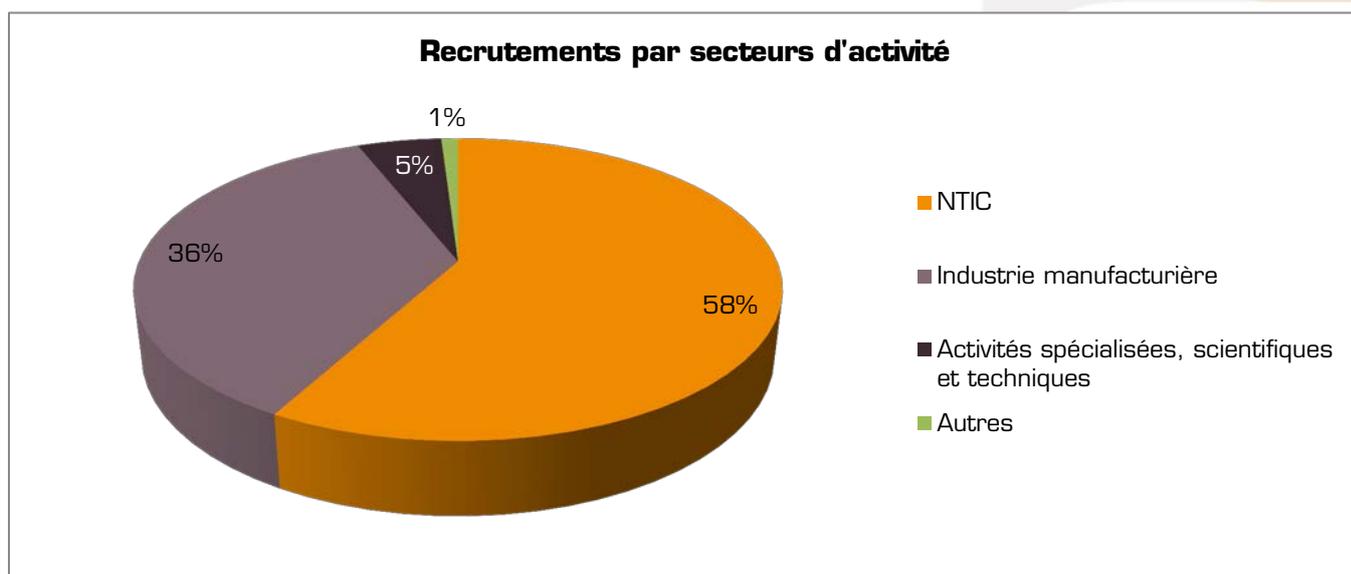
Les répondants issus des **activités NTIC sont les acteurs qui recrutent le plus, avec 47% des recrutements**, un secteur dont le taux chômage reste limité par rapport aux chiffres nationaux. Secteur transversal à tout domaine d'application, les NTIC sont à 99% des PME qui ont besoin de recruter pour garder le cap du développement.

L'industrie manufacturière, malgré la crise qui touche le secteur, maintient ses recrutements pour 36% des acteurs selon notre enquête. Ces résultats concordent avec les études de l'Observatoire paritaire des métiers de la métallurgie selon lesquelles, les besoins de recrutement du secteur restent élevés jusqu'à l'horizon 2020, puisqu'ils sont annuellement estimés entre 115.000 et 128.000. Le nombre de salariés travaillant dans le secteur de l'industrie étant estimé à 3,3 millions, cela représenterait donc une moyenne annuelle de 4% de la masse salariale.⁸

Il est donc primordial de soutenir le développement de ces 2 secteurs d'activité (NTIC et industrie manufacturière) pour que la courbe du chômage reprenne une tendance baissière.

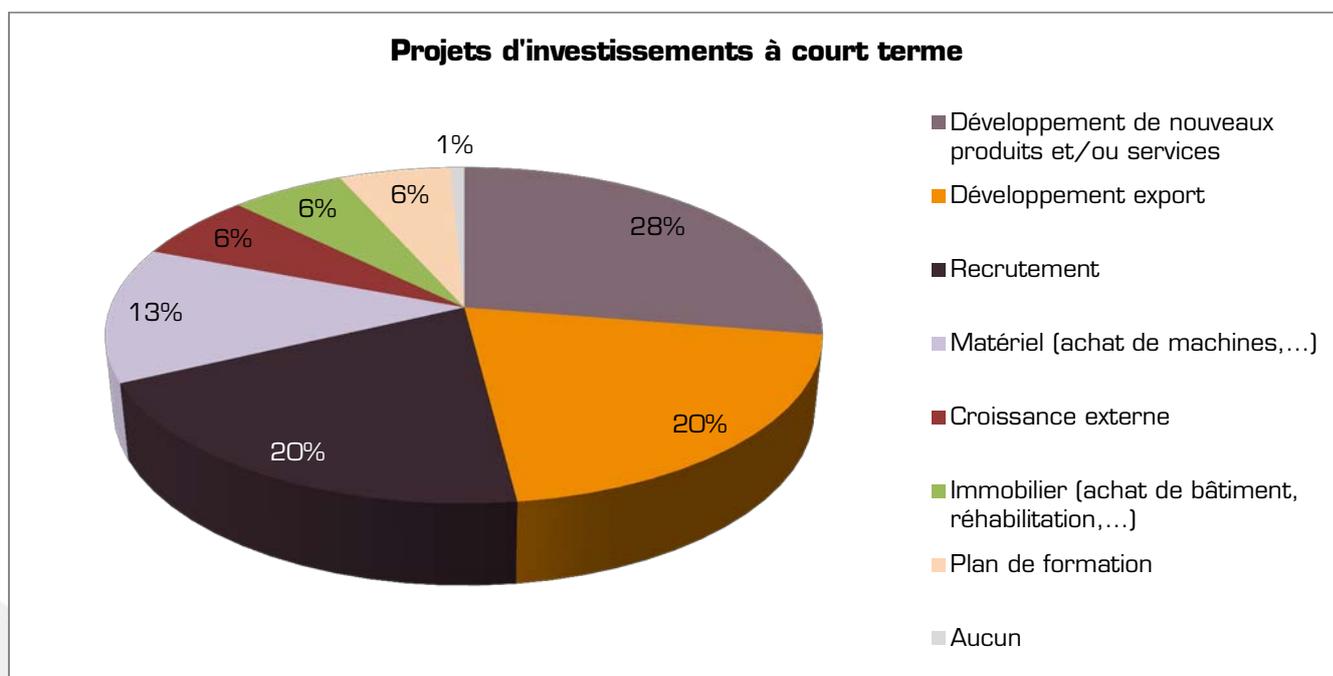
⁸ Au 31 décembre 2012, le nombre de salariés issus du secteur de l'industrie est estimé à 3,3 millions. Insee, Emploi salarié et non salarié au 31 décembre 2012.

Les recrutements par secteurs d'activité :



c) Des projets d'investissements pour mieux rebondir

Les chefs d'entreprise semblent avoir retrouvé confiance en l'économie du pays et ce regain d'optimisme les encourage à investir. En effet, on remarque que nos répondants ont des projets de développement à court terme. Il s'agit **pour 28% de développer de nouveaux produits, 20% de se développer à l'international et pour 20% de recruter**. Ces 3 types d'investissements sont des piliers indispensables aux PME pour continuer d'exister et de connaître une croissance durable.



3. DES PME AU CŒUR DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE

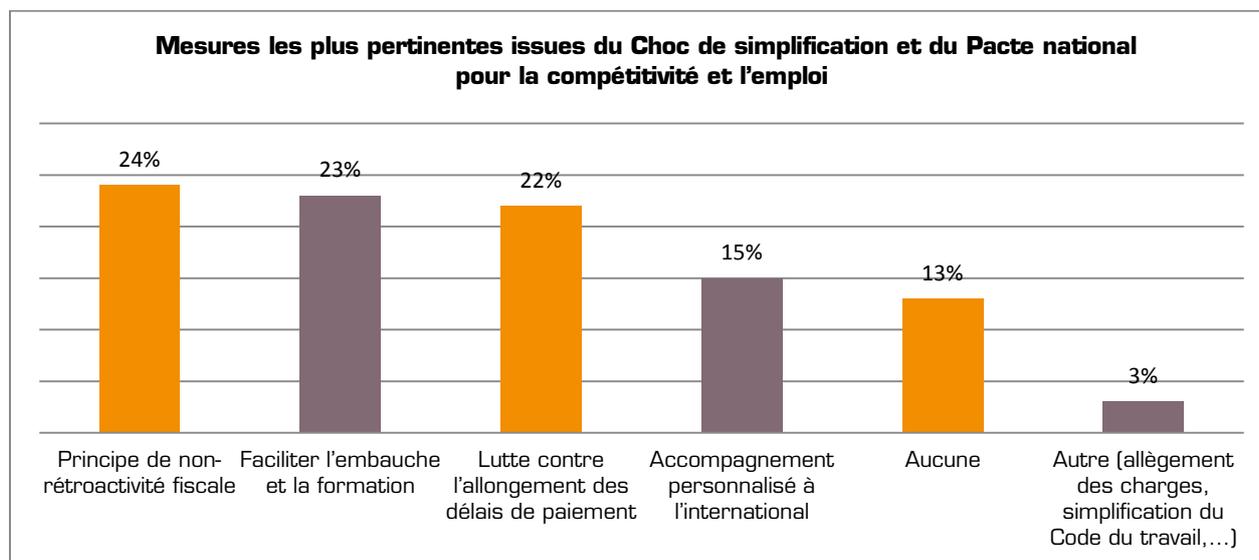
a) Mesures en faveur des entreprises : les PME peu convaincues

Conscients de l'importance des PME dans le tissu économique français, des séries de mesures en faveur de la croissance des PME françaises sont régulièrement annoncées par les gouvernements successifs.

Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, **Choc de simplification, plans industriels, Pacte de responsabilité** sont les derniers dispositifs présentés par le gouvernement afin de relancer la compétitivité des entreprises françaises.

Parmi les mesures intégrées à ces dispositifs, certaines se distinguent pour nos répondants :

- » **Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi : lutte contre l'allongement des délais de paiement, accompagnement à l'export**
- » **Choc de simplification : principe de non-rétroactivité fiscale** pour les entreprises, **simplification des embauches et de la formation.**



Cheval de bataille des politiques publiques, la compétitivité des PME passe, selon nos répondants, par des moyens concrets qui leur permettront de rebondir en stimulant leurs investissements et ainsi créer de la croissance. **Près d'1/4 d'entre eux affirment que la suppression de la rétroactivité fiscale œuvrera au meilleur fonctionnement de leur entreprise.** Cette mesure supprimera les suppléments d'impôts applicables à des exercices déjà clos, et les majorations après la fin de l'année d'imposition.

Faciliter l'embauche et la formation est une mesure issue du Choc de simplification qui s'inscrit dans un cadre qui vise à rétablir la confiance des entreprises et de leurs

salariés, afin de créer de l'emploi. La proposition de loi qui découle de cette mesure propose notamment d'aménager le code du travail, simplifier les bulletins de salaires, de créer un « chèque-emploi » pour simplifier l'embauche dans les TPE. **1/5 des personnes interrogées estiment qu'il s'agit d'une mesure pertinente.**

Face à une conjoncture encore fragile, la fiscalité et l'emploi sont les 2 principaux sujets que les PME estiment primordiaux pour leur croissance.

Toutefois, parmi les sociétés qui s'expriment sur les dispositifs mis en œuvre par le gouvernement, certaines affirment ne pas connaître les mesures qui en découlent et d'autres souhaiteraient que « *l'administration soit plus à l'écoute des entreprises* ». Enfin, notons que seulement 0,4% de nos répondants inscrivent le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi comme l'une des mesures phares du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

Retour sur le CICE :

Le CICE consiste en un **crédit d'impôt sur les sociétés** égal à 6% du montant de la masse salariale brute pour les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC. Il peut être demandé par toute entreprise. Bpifrance préfinance le montant du CICE estimé au titre de l'année en cours.

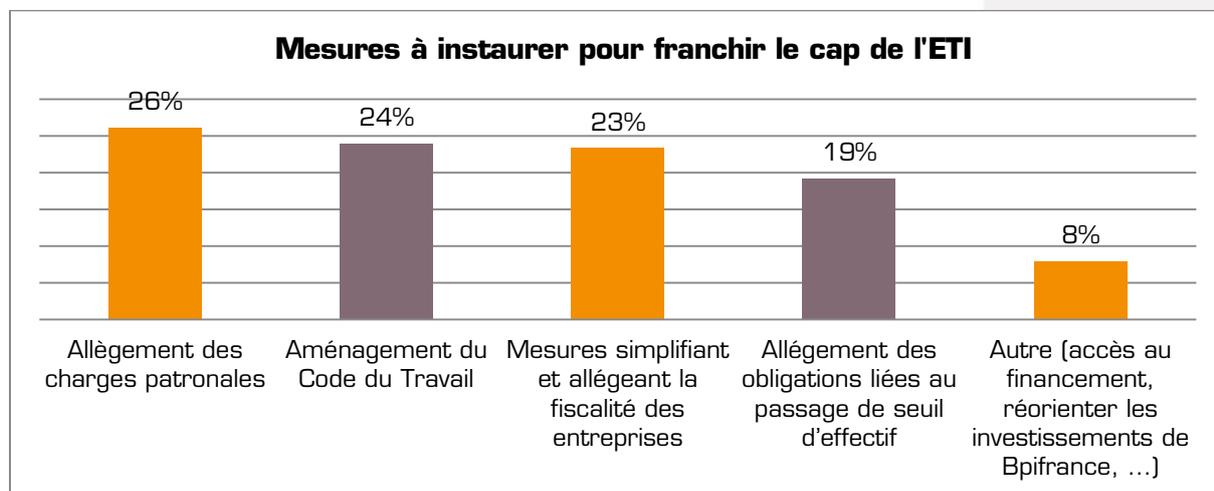
D'un montant estimé de 20 milliards d'euros, il permet aux entreprises d'alléger le coût du travail tout en renouvelant leurs investissements. Or, selon l'Insee, l'investissement des entreprises est au point mort en ce premier semestre 2014, malgré les montants versés...

b) FOCUS sur l'objectif d'augmentation du nombre d'ETI en France : Les PME peuvent-elles devenir des ETI ?

A ce jour, on dénombre en France seulement 4200 ETI mais qui, en 2013 ont créé 80.000 nouveaux emplois. Solides économiquement et structurellement, les efforts du gouvernement doivent également se concentrer sur cette catégorie d'entreprises en la dynamisant afin de stimuler les PME à passer le cap des 250 salariés, qui semble rester une étape complexe et délicate...

Selon nos répondants, **le gouvernement doit effectivement interagir** et mettre en place des mesures qui faciliteraient et simplifieraient leur développement pour les aider à franchir ce cap. En effet, plus d'1/4 des interrogés estime qu'un **allègement des charges patronales leur permettrait de devenir une ETI** alors que 23% d'entre eux affirment que des mesures simplifiant et allégeant leur fiscalité leur serait favorable.

Notons également que la **simplification du code du travail et l'accès simplifié aux financements publics sont également des mesures que les PME souhaiteraient voir être mises en œuvre.**



Afin de les aider dans leur croissance, le gouvernement, avec le concours de Bpifrance, propose notamment d'accompagner de manière personnalisée, 40 PME, sélectionnées pour leur dynamisme, dans leur démarche à l'export, à l'innovation et à la croissance externe afin qu'elles réussissent à passer le cap et devenir des ETI. Ces PME bénéficieront ainsi d'un accompagnement à l'export, de conseils stratégiques, de conseil en lean management et d'un mentorat pour développer leurs ambitions.

4. BPIFRANCE : DES DISPOSITIFS EFFICACES POUR L'INNOVATION DES PME

La **Banque Publique d'Investissement (Bpifrance)** est l'outil stratégique pour le gouvernement afin de faciliter l'accès au financement des PME et ainsi redonner une impulsion au tissu économique français.

Issue du regroupement d'Oséo, du Fonds stratégique d'investissement et des activités en fonds propres de la Caisse des Dépôts, Bpifrance propose un accompagnement aux PME pour soutenir les projets de croissance, dans différents domaines d'intervention : la création, la croissance externe, l'innovation, le développement à l'international et l'investissement en fonds propres.

Parmi ses missions, Bpifrance propose notamment trois aides en faveur des PME françaises :

- » le **préfinancement du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** : crédit d'impôt égal à 6% de la masse salariale pour les salaires bruts inférieurs à 2,5 fois le SMIC.
- » le **préfinancement du crédit d'impôt recherche (Preficir)** : préfinancement à hauteur de 80% du montant prévisionnel du CIR de l'année en cours, qui sera déclaré l'année suivante.
- » le **prêt pour l'innovation** : réservé aux PME, ce prêt d'une durée de 7 ans permet de financer le passage d'un projet de R&D à une production industrielle. Le montant du PPI est compris entre 30 000 et 1,5 millions d'euros.

Notre étude confirme le succès de Bpifrance et de ses nombreux dispositifs, notamment concernant l'utilisation de l'**Aide pour le Développement à l'innovation (ADI)** utilisée par près d'1/3 de nos répondants et du **Prêt pour l'innovation (PPI)**, utilisé par 12% de nos répondants alors que 10% d'entre eux ont déjà bénéficié du Prêt à taux zéro pour l'innovation.

S'agissant du Preficir, notons que 4% seulement des répondants l'ont déjà mis en œuvre.

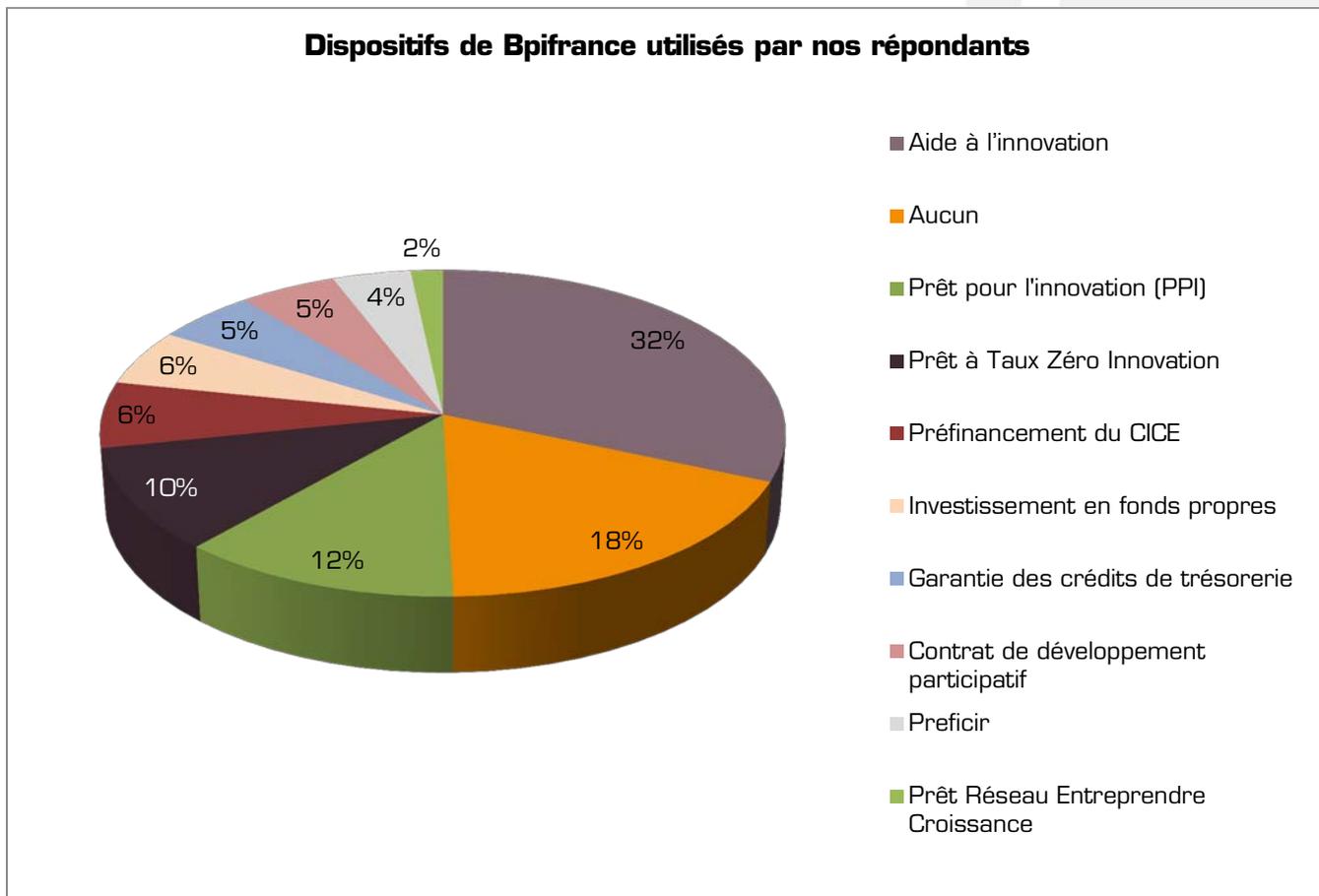
Prêts à l'innovation de Bpifrance :

Source : Bilan de l'activité 2013 de Bpifrance

En 2013, Bpifrance a participé à hauteur de 747 millions d'euros en faveur des projets d'innovation des PME en leur accordant, notamment, des prêts...

Bpifrance a ainsi préfinancé 36 millions d'euros de CIR pour les PME alors que les prêts au service de l'innovation (PPI, PTZI,...) représentent 113 millions d'euros de budget.

Les dispositifs de Bpifrance utilisés par nos répondants :



5. LE FINANCEMENT PUBLIC ET LES PME

Chaque année, près de 65 milliards d'euros d'aides publiques sont accordés aux entreprises. Les dispositifs les plus incitatifs permettent aux entreprises de financer leur activité de Recherche et Développement (R&D), leurs projets de développement à l'export et leurs investissements (développement local : nouvelle implantation, achat de matériels, programme de recrutement,...).

a) Aides publiques pour les PME : toujours la même sous-utilisation

Si l'on se réfère aux chiffres de notre étude, on remarque que les PME ont tendance à délaisser les aides publiques pour financer leurs projets d'investissement (recrutement, achat de matériel...). En effet, selon **40% de nos répondants, leurs investissements ont été financés en priorité par leurs fonds propres et près d'1/3 ont eu recours à un prêt bancaire**. Ces chiffres sont stables par rapport aux résultats de notre étude menée en 2013.

Il est important de souligner que **seulement 15% des répondants utilisent les aides publiques pour financer leurs investissements (3 points de moins par rapport à notre précédente étude)**. Or, de nombreux dispositifs de financement public, à l'image des 6 000 aides territoriales, sont à leur portée pour soutenir leur croissance, mais également pour **soulager un risque financier élevé sur des projets de développement qu'elles n'oseraient pas lancer, faute de sécuriser les budgets investis**.

Ce manque d'engouement pour les aides publiques s'explique par le manque de temps pour les mettre en place pour 27% des répondants alors que certains d'entre eux dénoncent **« la complexité » des aides et le « nombre d'organismes trop important »**... Notons également que la crainte d'une remise en cause ultérieure freine 1/4 des interrogés dans l'utilisation d'aides publiques, notamment les aides fiscales.

Simplification administrative des entreprises : le projet de loi à l'étude

Le « choc de simplification » annoncé par le Président de la République, le 28 mars 2013, pour **simplifier les démarches** réglementaires, administratives et fiscales des entreprises se concrétise avec la discussion d'un projet de loi au Parlement depuis le 22 juillet dernier.

Parmi les mesures annoncées : l'amélioration de l'accompagnement et la simplification des dispositifs d'aide aux entreprises et des formulaires de demande d'aides.

b) Les aides à l'innovation plébiscitées !

Malgré les difficultés énoncées par nos répondants, les aides publiques restent des outils précieux pour le développement des entreprises. C'est notamment le cas pour les aides publiques en faveur de l'innovation...

En effet, plus de la moitié de nos répondants affirme avoir déjà bénéficié d'une aide à l'innovation, alors que **22% ont déjà utilisé une aide en faveur de leur développement à l'international et seulement 16% pour leurs projets d'investissements (matériel, immobilier, emploi,...)**.

Les dispositifs clés en faveur de l'innovation :

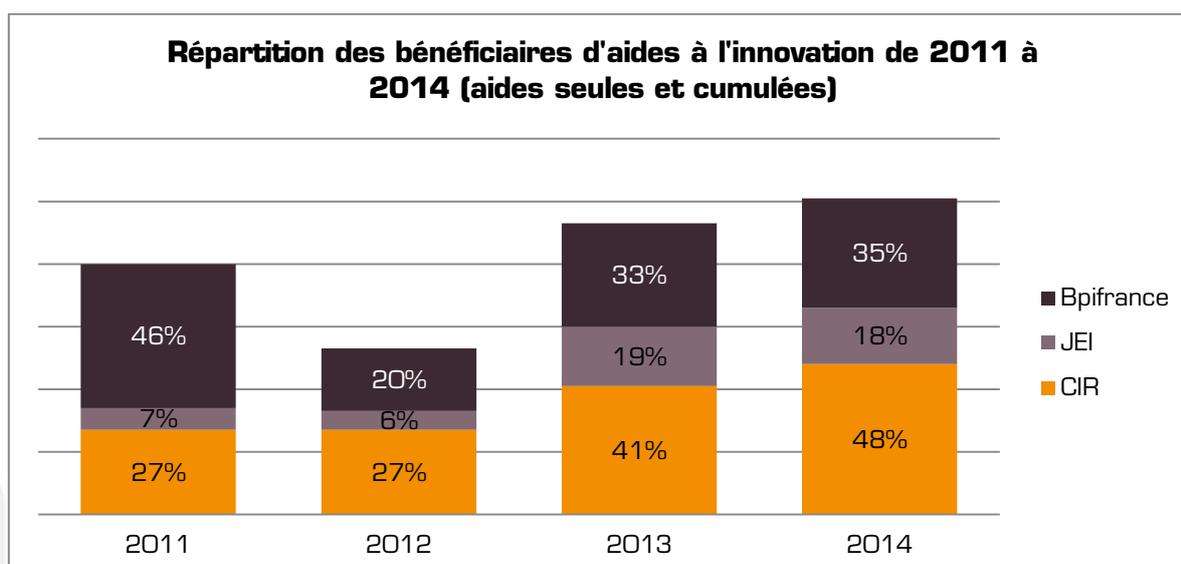
Le Crédit d'impôt Recherche (CIR) : jusqu'à 30% des dépenses R&D remboursées, pour tout type d'entreprises. Les dépenses et travaux éligibles sont définis et encadrés par les textes légaux (art. L244 Quater B - CGI).

Le Crédit d'impôt Innovation (CII) : crédit d'impôt de 20% du montant de certains frais d'innovation, au titre des dépenses effectuées depuis le 1er janvier 2013. Les dépenses prises en compte sont plafonnées à 400 k€ an.

Le statut Jeune Entreprise Innovante (JEI) : avantages fiscaux et sociaux réservés aux jeunes PME avec des projets de R&D, selon la réglementation fiscale en vigueur (Article 44 sexies-0 A -CGI).

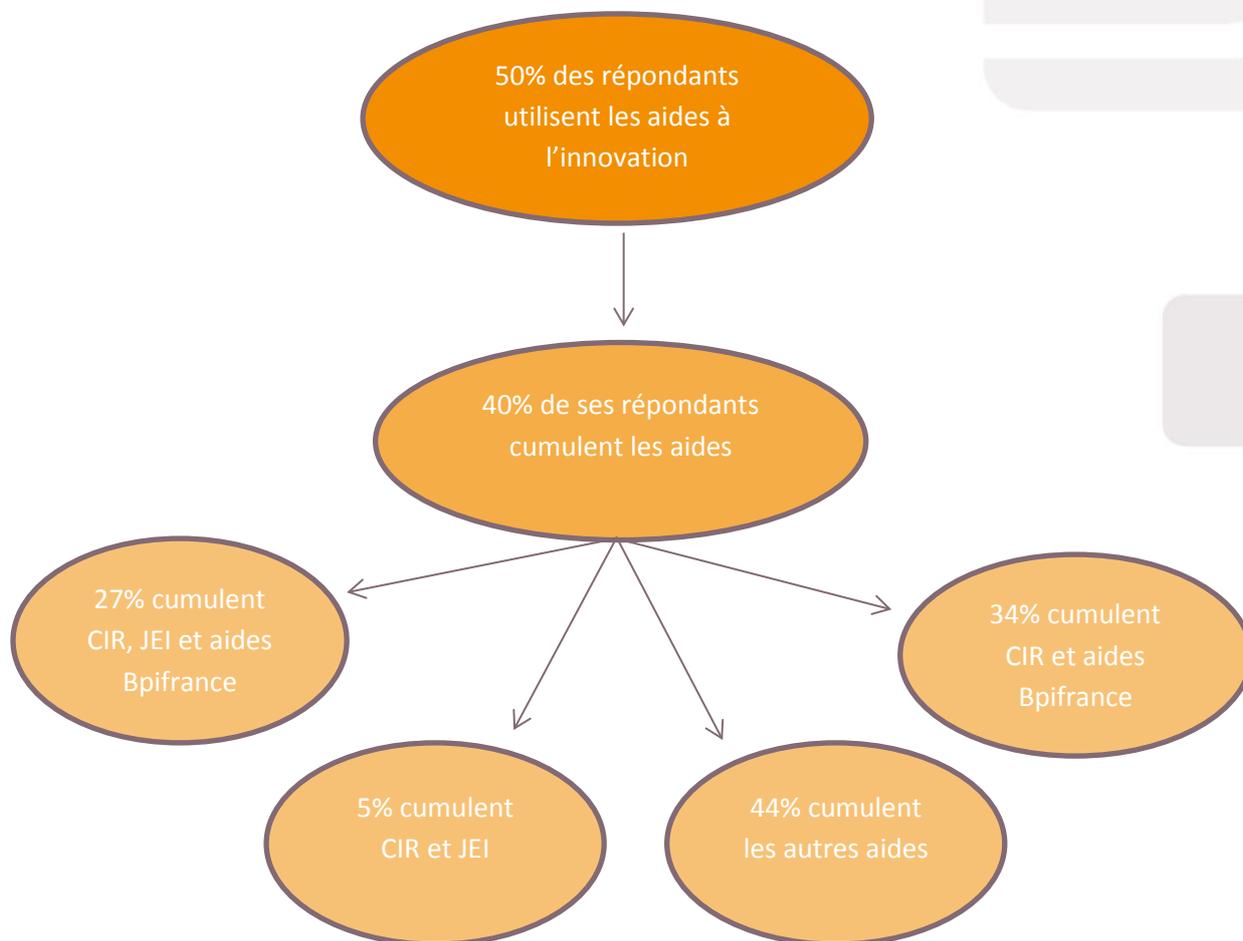
Les aides à l'innovation Bpifrance : soutient l'innovation technologique des PME sous forme de subventions ou de prêts à taux zéro.

Le **Crédit d'impôt recherche (CIR)** est le dispositif le plus utilisé par les PME puisque **48% des répondants ayant déjà utilisé une aide publique à l'innovation, en ont déjà bénéficié** (seul ou cumulé avec une autre aide).



Après une baisse significative du nombre de bénéficiaires des aides de Bpifrance en 2012, on remarque qu'il repart progressivement à la hausse depuis 2013 : 35% ont déjà utilisé au moins une aide de Bpifrance cette année.

Par ailleurs, notons que 40% des interrogés cumulent les aides (cumul parmi le CIR, le JEI, les aides Bpifrance et autres aides). **Parmi eux, 27% utilisent simultanément le CIR, le statut JEI et les aides d'Oséo Innovation** alors que 5% bénéficient du CIR et du statut JEI.



Un tel engouement pour les aides publiques en faveur de la Recherche et Développement peut s'expliquer par le soin que prennent les différents gouvernements à mener des actions pour faciliter l'accès de ces dispositifs aux entreprises éligibles.

C'est le cas de la réforme majeure du CIR menée en 2008 et du plan de relance 2009 qui, en facilitant l'utilisation du CIR et en mettant en place son remboursement immédiat, ont permis le doublement du nombre des déclarants entre 2008 et 2012.

Le CIR complémentaire d'autres dispositifs pour la R&D :

Les entreprises peuvent cumuler des aides à la R&D et le CIR. Dans ce cas, l'entreprise doit déduire le montant des aides reçues de l'assiette de dépenses qu'elle déclare.

Les entreprises bénéficiant du statut de JEI cumulent souvent les exonérations de charges attachées à ce statut avec des subventions et le recours au CIR. En 2011, les 2 008 déclarants ayant bénéficié du statut de JEI ont perçu 246,5 millions d'euros de CIR.

Au total, les activités de R&D des JEI, estimées à 720 millions d'euros, sont fortement aidées puisqu'au montant du CIR s'ajoutent une centaine de millions d'euros pour les exonérations de charges et près de 140 millions de subventions.

Source : Rapport « Développement et impact du crédit d'impôt recherche : 1983-2011 » - MESR avril 2014

6. L'EXPORT POUR OPTIMISER SA CROISSANCE : 72% DES PME EXPORTENT !

a) Des PME familières avec l'export

En 2012, les chiffres du Commerce extérieur indiquaient que 116 801 PME françaises exportaient, représentant ainsi 96% des entreprises exportatrices.

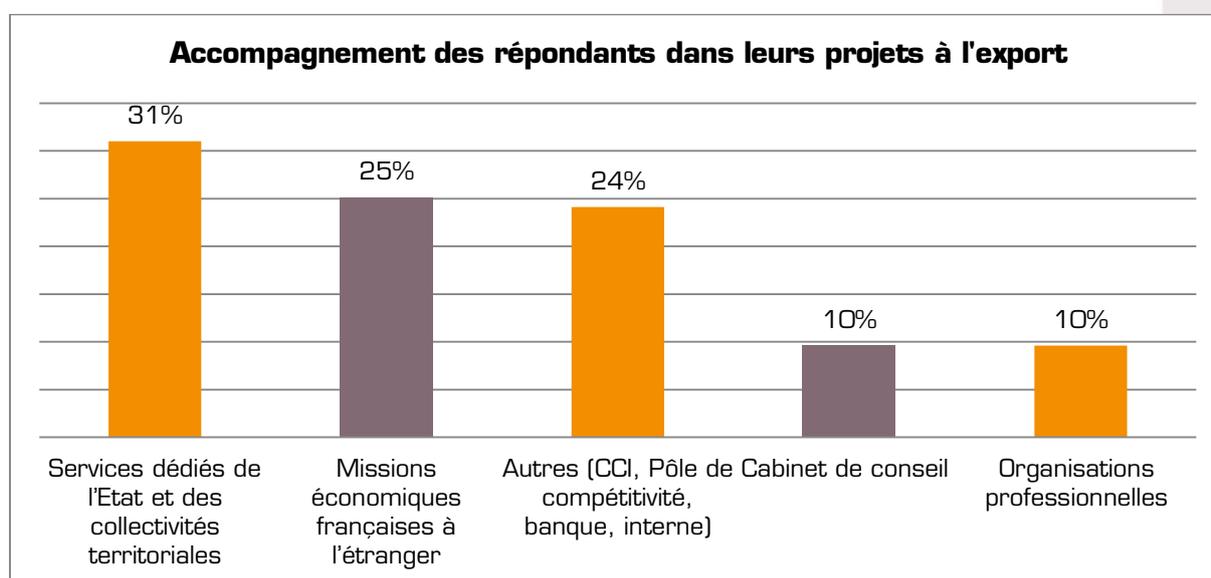
Notre étude vient conforter ces chiffres puisque 72% des entreprises interrogées mènent des projets à l'international dont 40% dès leur création. Notons que parmi elles, près d'1/4 affirme que l'export occupe 50% et plus de leur activité. 45% de ces sociétés envisagent même d'augmenter leur CA à l'export de plus de 25% dans les 3 à 5 ans à venir.

b) L'export : sous quelle forme ?

1/4 des interrogés mène de la prospection commerciale à l'export. Pour un autre quart, l'export correspond à la participation à des salons à l'étranger et pour 17% le développement à l'export prend la forme d'accords de distribution. Notons que seulement 10% des interrogés recrutent un cadre à l'export pour développer leurs projets à l'international.

c) L'export : avec quel accompagnement ?

Afin de mener leurs projets à l'export, près d'1/3 des PME interrogées **s'appuient sur l'expérience et l'expertise d'organismes spécialisés tels que les services dédiés de l'Etat et des collectivités territoriales et, pour 25% des répondants, sur les missions économiques françaises à l'étranger.**



d) Des freins persistants

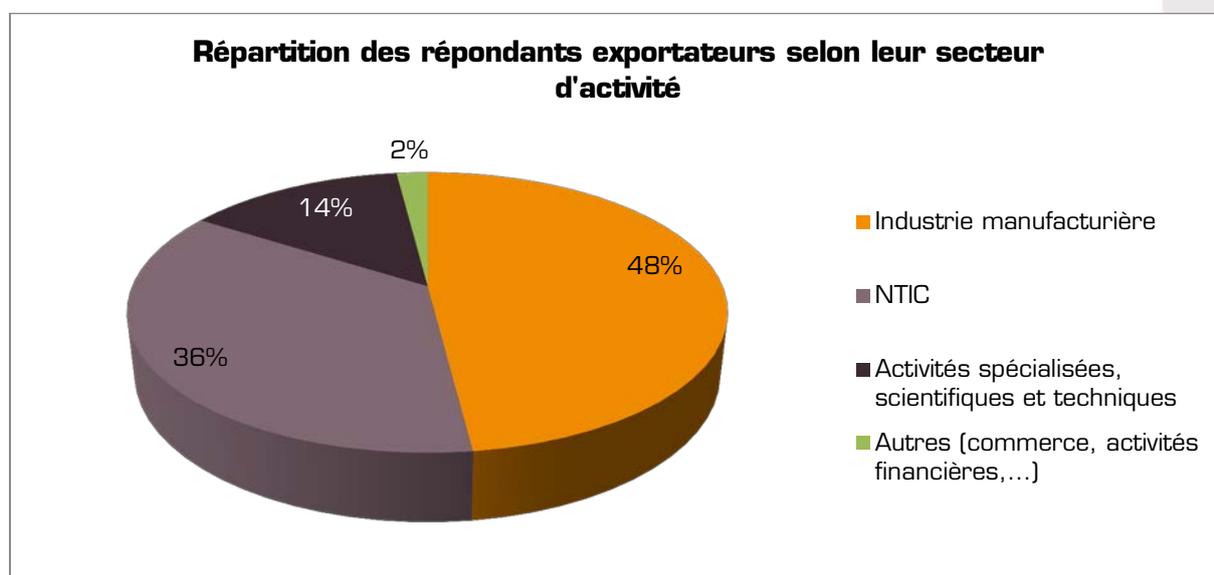
Malgré l'existence de ces organismes créés pour accompagner l'entreprise dans sa démarche de développement à l'international, 12% des interrogés admettent ne pas exporter. Parmi eux, 27% mettent en cause le **manque de financement** pour développer cette activité. Pour 19% d'entre eux, la **méconnaissance du marché** les freine dans leur démarche.

Les résultats de notre étude démontrent également que les difficultés administratives sont considérées comme des freins à l'utilisation des aides à l'export. Afin de pallier ces difficultés, plusieurs mesures ont été instaurées afin d'accompagner au mieux les entreprises dans leurs démarches à l'export.

Parmi ces dispositions, on peut citer la **création de Bpifrance Export**, l'augmentation du nombre de volontaires internationaux en entreprise, la création de **France International** pour centraliser l'information sur l'export et de mettre en réseau les acteurs de l'export et la création des **Maisons de l'International**, chargées de faciliter l'implantation des PME à l'étranger.

e) L'industrie et les NTIC championnes du développement international !

Certains secteurs d'activités représentent une part active du développement à l'export. En effet, on note que l'industrie manufacturière représente près de la moitié des répondants qui exportent, suivie des NTIC à 36% et des activités spécialisées, scientifiques et techniques à 14%.



7. LA RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT : PILIER DE LA CROISSANCE

a) La R&D : le fer de lance des PME innovantes

Depuis plusieurs années et afin de répondre à la crise économique de manière stratégique et durable, les gouvernements successifs ont consacré de plus en plus de moyens à la recherche et à l'innovation (loi de programme pour la recherche de 2006, réforme du CIR en 2008, lancement du programme des investissements d'avenir (PIA) en 2010).

Dans son récent rapport, l'OCDE affirme qu'il faut encourager l'innovation dans le secteur privé et consacrer une plus grande partie des financements aux projets de R&D les plus prometteurs. Cela permettrait à la France à renouer avec sa « tradition d'excellence scientifique et technologique ».

Malgré les mesures incitatives récemment prises, la part des dépenses de R&D des entreprises en France stagne à 1,5 % du PIB quand le Conseil européen considérait que les dépenses de R&D des pays membres de l'Union européenne devaient atteindre 3% du PIB en 2010.

Au vu de ces chiffres, nous pouvons supposer que sans le bénéfice des aides publiques en faveur de l'innovation, les dépenses et l'effort de R&D des entreprises pourraient être bien plus faibles.

Au-delà de ces résultats et dans la pratique, on remarque que les PME sont amenées à investir massivement dans la R&D pour accroître leur leadership et réussir à se différencier dans un environnement mondial concurrentiel de plus en plus complexe.

Notre étude confirme cette réalité en révélant que **92% des interrogés mènent une activité de R&D**. Ces résultats viennent corroborer les chiffres du « Rapport sur l'évolution des PME » de Bpifrance selon lesquels le montant investi en R&D par les PME a augmenté en 2012, démontrant ainsi que le choix d'investissements des PME se fait en faveur de l'innovation. **Parmi les sociétés innovantes, 31% estiment effectuer de la recherche appliquée et 41% du développement expérimental.**

Activité de R&D, OCDE: "Manuel de Frascati 2002 – Paris :

Recherche fondamentale : travaux expérimentaux pour acquérir de nouvelles connaissances sur les fondements des phénomènes et des faits observables.

Exemple : étude des caractéristiques de semi-conducteurs, de molécules organiques,...

Recherche appliquée : travaux originaux entrepris en vue d'acquérir des connaissances nouvelles ; dirigée vers un objectif pratique déterminé.

Exemple : étude de leur application en photovoltaïque et pharmaceutique,...

Développement expérimental : travaux systématiques basés sur des connaissances existantes obtenues en vue de lancer la fabrication de nouveaux matériaux, produits ou dispositifs; d'établir de nouveaux procédés.

Exemple : conception d'un prototype de panneau solaire, d'un protocole de synthèse à l'échelle pilote,...

b) Projets de R&D : des freins persistants ?

L'innovation, et la R&D sont des facteurs déterminants pour se développer. Malgré la mise en place d'un écosystème favorable à l'innovation (réformes du CIR, création de préfinancement de crédits d'impôt, mise en place de Bpifrance,...), des freins persistent et restent des obstacles pour certaines entreprises qui préfèrent ainsi ne pas mener d'activités de R&D.

Le plus important de ces freins, selon notre enquête, est **le manque de budget adéquat pour près d'1/4 des interrogés**. Ce chiffre vient appuyer les résultats de l'enquête innovation CIS – Edition 2010, selon lesquels, 42% des sociétés technologiquement innovantes ont rencontré des freins à leur innovation dus à des facteurs liés aux coûts. Ces mêmes facteurs ont dissuadé 23% de sociétés non technologiquement innovantes à s'engager dans des activités d'innovation.

c) R&D : des emplois qualifiés

Parmi les répondants menant une activité de R&D, notre étude démontre que **57% des interrogés emploient entre 1 et 4 salariés R&D et 43% en emploient plus de 5**.

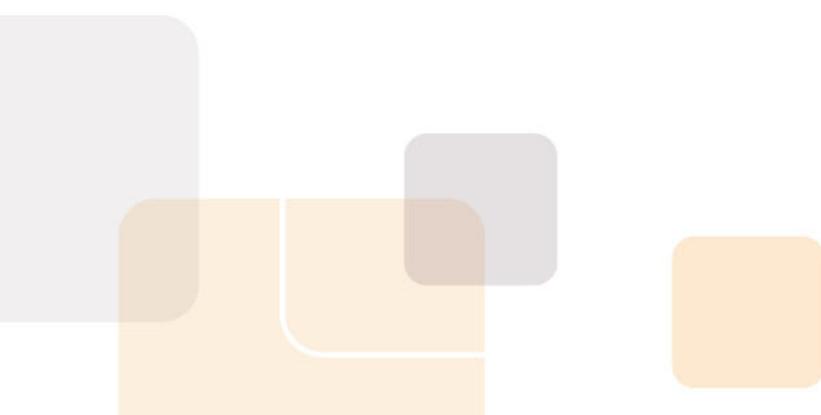
Notons également que 57% de ces salariés ont un diplôme au moins égale à Bac +5. Pour lutter contre la crise et la concurrence mondiale, les PME recrutent du personnel qualifié pour renforcer leurs compétences et savoir-faire dans le domaine de la R&D.

Sans les dispositifs de soutien à la R&D mis à leur disposition, les PME éprouveraient donc des difficultés à recruter du personnel hautement qualifié mais pourtant nécessaire pour mettre en œuvre leur stratégie R&D et asseoir leur compétitivité.



Financement public à l'innovation :

Quelles aides pour quelle utilisation ?



Partie 2 – Financement public à l'innovation : Quelles aides pour quelle utilisation ?

De nombreux dispositifs de financement existent et sont régulièrement aménagés pour aider les PME à mieux se développer et accroître leur compétitivité. Les aides publiques en faveur de l'innovation représentent aujourd'hui les principales mesures publiques permettant de stimuler la croissance des PME françaises.

1. LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

a) Etat des lieux

Avec un budget qui devrait se situer entre **5,5 et 6,2 Md€ en 2014**, le CIR est la mesure fiscale en faveur de l'innovation **la plus incitative pour les entreprises françaises** et le nombre de déclarants a été multiplié par 2 entre 2008 et 2012.

En 2012, parmi les 14 882 bénéficiaires du CIR, **13 164 étaient des PME, soit 88% du total des bénéficiaires**. En termes de montant de CIR, **ces mêmes PME ne perçoivent que 30,9% de la créance** du CIR ! En effet, malgré la volonté du gouvernement de redéployer la créance du CIR vers les PME (réforme 2008, remboursement immédiat,...) ce sont les ETI et les grands comptes (5% des déclarants) qui profitent directement de 62% de la créance du CIR.

Le CIR a suscité de nombreux débats ces dernières années, remettant en cause son efficacité et son coût (augmentation du nombre des vérifications et redressements fiscaux, rapport de la Cour des Comptes 2013, rapport OCDE 2014...). Toutefois, les différents aménagements de la loi de finances 2014 et les récentes décisions administratives (Conseil d'Etat, BO-FiP) démontrent la volonté de le pérenniser et aussi de le simplifier.

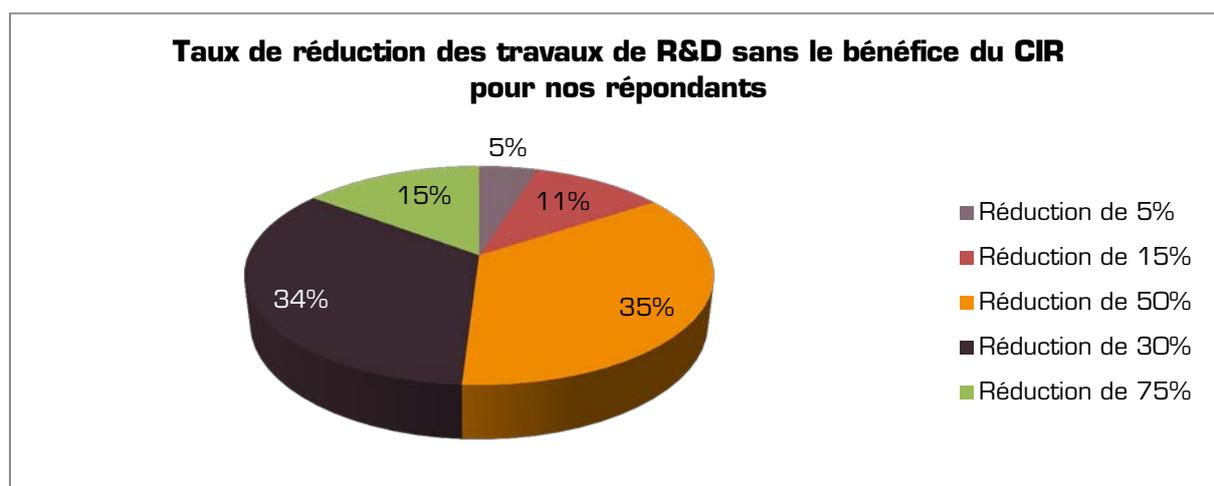
Notons également que **l'OCDE, dans son récent rapport sur l'innovation en France affirme que la France devrait notamment aménager le CIR** en le ciblant davantage sur l'innovation des PME pour mieux la stimuler plutôt que sur les grandes entreprises qui profitent de l'effet d'aubaine du dispositif actuel. Le rapport rejoint les conclusions de la Cour des comptes selon lesquelles l'effort de R&D des entreprises françaises n'augmente pas malgré les différentes aides mises à leur disposition.

Malgré ces chiffres et interrogations, il est important de souligner que, parmi les répondants bénéficiaires du CIR, **35% indiquent que leurs activités de R&D seraient réduites de moitié sans ce dispositif et réduites de 75% pour 15% des entreprises interrogées**. Près de la moitié des interrogées affirment que le CIR leur permet d'investir davantage en matière de R&D et 27% affirment pouvoir recruter grâce au CIR.

Notons par ailleurs que si leur montant du CIR augmentait de 100.000 euros, les répondants seraient 89% à réinvestir cette somme et même plus dans des travaux de R&D. **Selon notre étude, l'effet de levier serait donc supérieur à 1 (plus de 1 euro de dépense pour 1 euro de dépense publique) pour 89% des entreprises.**

En outre, sans le CIR, 1/3 de nos répondants estime que leurs équipes de R&D seraient réduites de 30%. Notons également que près d'1/3 des interrogés affirme que leurs équipes de R&D seraient privées de la moitié de leurs effectifs sans le CIR...

Ces résultats démontrent l'importance du CIR et de ses effets de leviers sur le recrutement de personnel dédié aux opérations de R&D mais également sur les dépenses de R&D des PME. L'objectif original du CIR d'instaurer un réel effet incitatif sur la recherche, avec au moins 1 euro supplémentaire dépensé pour chaque euro de CIR obtenu semble être atteint.



b) Des mesures pour pérenniser et sécuriser le CIR

Lorsque l'on demande aux interrogés quels aménagements possibles du CIR souhaiteraient-ils voir mettre en place, voici leurs propositions :

- » 42% des interrogés souhaitent que le gouvernement stabilise et pérennise le Crédit d'impôt recherche,
- » ¼ souhaiterait que soit instauré un délai de remboursement maximum du CIR (y compris en cas de contrôle),
- » Et 20% d'entre eux souhaiteraient qu'il soit possible de mettre en place un débat contradictoire avec l'expert lors du contrôle fiscal.

c) L'agrément : une source importante de CIR remise en cause

Dans un récent **Bulletin Officiel des Finances publiques- Impôts**, l'administration fiscale a inscrit une modification importante sur le CIR. **Dorénavant, les prestataires agréés CIR ne peuvent plus valoriser de travaux de R&D** effectués pour le compte de leurs clients sans prendre en compte les factures émises à leur donneur d'ordres et correspondant à l'effort R&D, quand bien même ces derniers ne prendraient pas en compte leurs factures dans leur propre CIR.

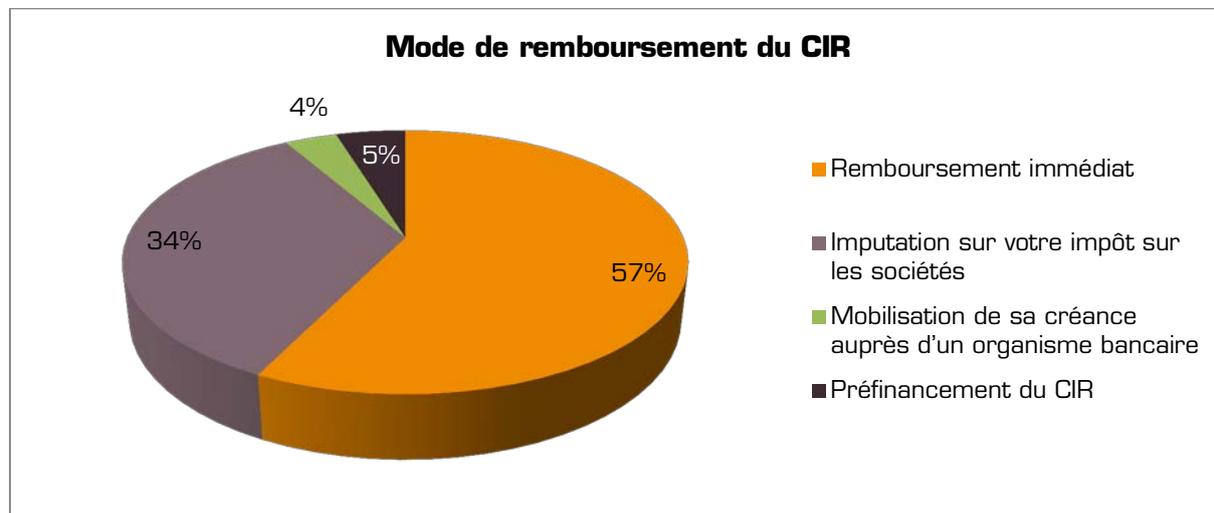
Notre étude révèle que **près des 2/3 des répondants agréés CIR s'attendent à une diminution de leur CIR comprise en 10% et 25% alors que 14% d'entre eux affirment qu'ils subiront une diminution d'au moins 50% du montant de CIR dans leur prochaine déclaration.**

Les résultats de notre étude démontrent que cette mesure est particulièrement pénalisante pour les sous-traitants en R&D. Il est donc prévisible que certains organismes agréés privés envisagent à l'avenir de ne pas renouveler leur demande d'agrément, afin de continuer à bénéficier du CIR.

d) CIR : le remboursement immédiat pour 57% des répondants !

Dans le cadre du plan de relance 2009, toutes les entreprises ont pu demander le remboursement anticipé de leur créance de CIR au titre de 2008 et 2009. La Loi de finances pour 2011 a pérennisé le remboursement anticipé du CIR aux PME, aux Jeunes Entreprises Innovantes ainsi qu'aux entreprises en difficulté.

Selon notre enquête, le remboursement immédiat du CIR est le mécanisme de remboursement le plus utilisé par nos répondants. En effet, notons que **57% des PME interrogées en bénéficient**, et seulement 4% mobilisent la créance du CIR auprès d'un établissement bancaire. Précisons enfin qu'1/3 des interrogés impute leur CIR sur leur impôt sur les sociétés et seulement 5% d'entre eux en ont déjà demandé le préfinancement auprès de Bpifrance.



e) La sécurisation du CIR

Rescrit et contrôle sur demande : 2 mesures sous utilisées

Devant la crainte du contrôle fiscal qui constitue l'un des principaux freins à la mise en place du CIR, la réforme du CIR de 2008 avait permis de renforcer la sécurisation du CIR à travers 2 mesures :

- » Le **rescrit fiscal** : grâce à ce dispositif, une entreprise peut demander une prise de position formelle sur l'éligibilité de son projet de R&D, jusqu'à 6 mois

avant la date de dépôt de la déclaration de CIR. L'administration doit rendre son avis dans les 3 mois qui suivent la demande de rescrit de l'entreprise. Si l'administration ne respecte pas ce délai, son avis est réputé favorable.

- » Le **contrôle sur demande** : Une entreprise peut le solliciter à tout moment une fois le CIR déclaré, il permet de s'assurer de l'éligibilité des travaux de R&D.

Notre étude révèle que **71% des interrogés n'ont jamais utilisé ni le rescrit, ni le contrôle sur demande**. Pour les entreprises ayant déjà fait appel à ces mesures, le rescrit reste néanmoins la mesure la plus populaire. En effet, **22% ont déjà fait une demande de rescrit**. D'après nos précédentes études, ce chiffre est en légère baisse après plusieurs années d'**augmentation constante (il a été multiplié par 3 entre 2011 et 2013)**.

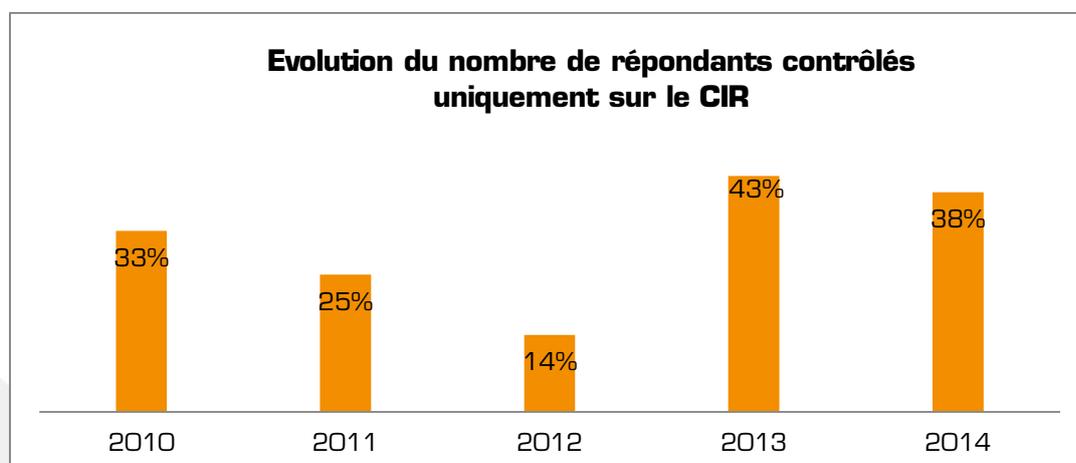
Ces chiffres sont en adéquation avec les chiffres de la Cour des comptes selon lesquels, le nombre de demandes de rescrits CIR oscille depuis 2010, passant de 489 demandes, à 369 en 2011 et 423 en 2012. Les entreprises effectuant une demande de rescrit CIR ne représentent que 2,5% des déclarants au CIR en 2012.

Le contrôle fiscal sur le CIR

Le CIR est un dispositif déclaratif, il est donc soumis à vérification par l'administration fiscale pour éviter d'éventuels abus, comme pour toute autre mesure fiscale.

Notre enquête révèle que **54% des répondants a déjà été contrôlée fiscalement**⁹. Ce chiffre reste relativement stable par rapport à notre étude 2013, selon laquelle, 51% des interrogés avaient déjà été contrôlés.

Notons également que **nombre de contrôles** subis par nos répondants et ne portant que **sur le CIR est en léger recul par rapport à 2013. Il reste néanmoins très élevé : il concerne en effet 38% des interrogés**.



⁹ Le contrôle fiscal, tel que compris par les déclarants, inclut les demandes d'information et les contrôles.

Pour 15% des répondants le contrôle est intervenu plus de 2 ans après la déclaration du CIR et dans les 6 mois et jusqu'à un an après la déclaration pour 12% des sociétés interrogées. C'est donc une procédure qui peut intervenir à tout moment et il peut devenir difficile pour ces entreprises de justifier leurs dépenses 2 ans après la déclaration si elles n'ont pas réalisé les dossiers justificatifs scientifiques et financiers chaque année.

Contrôle fiscal sur le CIR : l'inéligibilité des travaux en ligne de mire !

Pour **41% des sociétés contrôlées, il y a eu une remise en cause de leur CIR suite à une inéligibilité totale ou partielle des travaux déclarés**. Ce chiffre est en augmentation par rapport à l'année dernière : 35% des répondants avaient subi un redressement suite à cette erreur d'appréciation.

Ce chiffre est confirmé par le rapport de la Cour des comptes qui indique que les résultats des contrôles fiscaux menés entre 2008 et 2012 démontrent que les bénéficiaires rencontrent des difficultés pour caractériser les activités de R&D.

Notons que pour 19% des interrogés, la remise en cause concernait la **qualification du personnel**. Par ailleurs, 17% des répondants indiquent que **le temps alloué aux travaux de R&D est à l'origine de la vérification opérée par l'administration fiscale**.

Comment bien justifier son dossier :

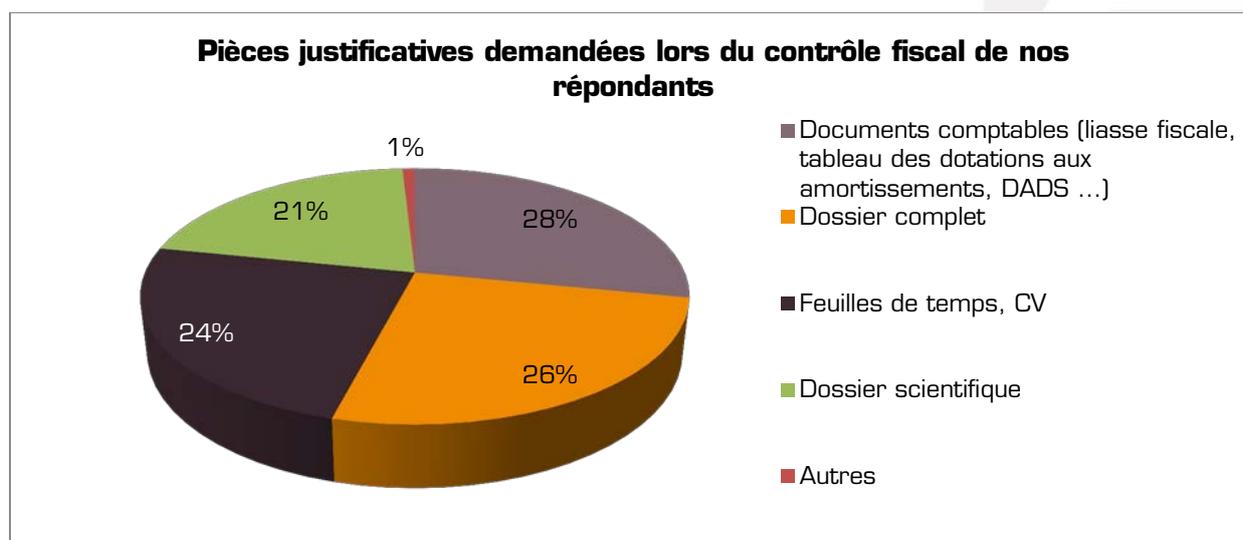
Le dossier de justification doit être réalisé par l'entreprise et doit comporter plusieurs éléments :

- » **rédaction de l'état de l'art** : identifier les connaissances accessibles au début du projet de R&D,
- » **présentation étayée des projets de R&D** : caractérisation de l'apport scientifique en comparaison du savoir-faire commun de la profession,
- » **présentation des problématiques techniques rencontrées** et des moyens utilisés pour les surmonter,
- » **qualification du personnel affecté** : vérifier que le personnel dispose des compétences et des diplômes requis,
- » **évaluation précise du temps passé sur les travaux de R&D** déclarés dans le CIR (présenter les CV, les copies des diplômes, les feuilles de temps du personnel affecté à la R&D).

Des pièces justificatives automatiquement demandées

L'entreprise doit réaliser, pour toute demande de CIR, un dossier de justification. Il s'agit d'un dossier scientifique qui démontre l'éligibilité des travaux de R&D aux critères définis par l'administration fiscale (définition de l'état de l'art, description de l'objectif fixé, présentation des problématiques techniques rencontrées et des moyens

utilisés pour les surmonter, caractérisation de l'apport scientifique en comparaison du savoir-faire commun de la profession...).



28% des répondants déclarent que les documents comptables ont été demandés lors du contrôle (DADS, tableau des dotations aux amortissements, tableau de calcul). Pour 24%, il s'agit des feuilles de temps.

Il est important d'indiquer que **26% des sociétés contrôlées ont dû fournir le dossier scientifique complet à l'administration fiscale**. Notons que ces chiffres sont en hausse par rapport à nos études réalisées en 2012 et 2013 avec respectivement 23% et 21% de demandes du dossier complet lors des contrôles...

Il est important de rappeler que **tous les justificatifs relatifs aux subventions et avances remboursables peuvent être demandés lors de contrôles fiscaux** afin de prouver l'existence des travaux et la corrélation entre ces derniers et les aides qui doivent être déduites des dépenses éligibles. Il est donc recommandé de **préparer soigneusement les pièces justificatives** au-fur-et-à-mesure afin de disposer d'un dossier complet qui pourra être demandé par le contrôleur le cas échéant.

2. Le Crédit d'Impôt Innovation

a) Le CII : mode d'emploi

Inscrit dans la Loi de finances 2013, le Crédit d'impôt innovation (CII) est désormais en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013. En parallèle de leurs dépenses de R&D, les PME - au sens communautaire - peuvent désormais bénéficier du Crédit d'impôt innovation, qui est une extension du Crédit d'impôt recherche. Il représente **20% du montant de certains frais d'innovation**.

Les dépenses prises en compte sont plafonnées à 400 000 euros par an. Une PME peut donc bénéficier d'un Crédit d'impôt innovation allant jusqu'à 80 000 euros par an. Les demandes de CII pourront être déposées à partir du 1^{er} janvier 2014 pour les dépenses d'innovation engagées en 2013.

b) Le CII : un démarrage réussi

Déjà évoqué en 2010 par la Mission d'Évaluation et de Contrôle du Crédit d'impôt recherche (CIR), le **Crédit d'impôt innovation (CII)** a, dès lors, été **plébiscité** par les défenseurs du CIR et de l'innovation en France, dont les entreprises elles-mêmes.

En 2013, lors de notre précédente étude, 43% des répondants envisageaient de déclarer du CII. Cette année, ils sont **34% à avoir déclaré leurs dépenses d'innovation** engagées depuis le 1^{er} janvier 2013 au titre du CII.

Le CII est une partie intégrante du CIR et on remarque que 18% des PME qui ont déclaré du CII l'ont fait pour un montant compris entre 10 000 euros et 80 000 euros, le plafond.

3. LE STATUT JEUNE ENTREPRISE INNOVANTE

Au titre de l'année 2013, **3000 PME ont bénéficié du statut de jeune entreprise innovante (JEI)**, représentant 108 millions d'euros d'exonération de charges sociales.

Initialement prévu pour les entreprises créées jusqu'à fin 2013, le statut JEI a été étendu jusqu'au 31 décembre 2016, jusqu'au dernier jour de leur 8ème année d'existence.

Par ailleurs, la Loi de finances 2014 est venue répondre à la volonté de François Hollande de supprimer la dégressivité des exonérations de cotisations sociales instaurées par la Loi de finances 2011 et réaffirmée à plusieurs reprises depuis son élection.

Enfin, l'exonération de cotisations patronales a été étendue aux personnels affectés à des activités d'innovation. Les exonérations sont ainsi possibles pour les personnels affectés à des opérations de conception de prototypes ou d'installations pilotes de nouveaux produits.

Pour 34% des interrogés, la suppression de la dégressivité des exonérations instaurée par la Loi de finances 2014 a permis la pérennité de leur entreprise. Pour **1/4 des répondants, cette mesure leur a permis de procéder à des recrutements.**

COMPETITIVITE DES PME : UN CHALLENGE NATIONAL

Les PME françaises, clé de l'économie française, représentent 99% des entreprises du territoire national. Ces PME disposent d'une grande capacité de développement et jouent un rôle primordial dans la croissance de l'emploi et de la compétitivité en France.

Néanmoins, alors que la croissance passe notamment par l'innovation et l'export, les PME ont besoin de mesures gouvernementales fortes afin de soutenir leurs efforts et les accompagner davantage dans leur développement.

Malgré la reprise économique ressentie dans les résultats de notre étude, plusieurs signaux d'alarmes sont à retenir. En effet, la sous-utilisation des aides, les freins toujours persistants pour l'utilisation des aides, la crainte du contrôle fiscal toujours présente sont autant d'obstacles auxquels des solutions doivent être proposées pour accompagner les PME sur le chemin de la croissance.

On note toutefois que les aides publiques à l'innovation remportent un franc succès ! Parmi les mesures aidant au développement des PME, les aides publiques à l'innovation sont en effet les plus importantes. Il s'agit d'outils financiers indispensables à la croissance des PME innovantes qui leur permettent de favoriser leurs investissements.

S'agissant du CIR (5,8 milliards d'euros en 2013), c'est le dispositif national phare en faveur de l'effort de R&D des entreprises françaises. Toutefois, il devient, selon nos répondants, une source de contrôle fiscal de plus en plus importante. Il est donc nécessaire de le rendre plus attractif et de le sécuriser en amont afin d'éviter une systématisation des contrôles, crainte ressentie par les PME.

Par ailleurs, le CIR à propos duquel des interrogations ont été émises par la Cour des Comptes et l'OCDE, doit être recadré afin de mieux cibler les entreprises pour lesquelles il peut servir de tremplin favorisant le passage d'une PME à une ETI, véritables fers de lance de la France.

Le statut Jeune entreprise innovante est un dispositif qui a permis la création de près de 20 000 emplois depuis sa création en 2004. La suppression de la dégressivité des exonérations de charges patronales début 2014 est une mesure positive qui a permis aux répondants de pérenniser leur activité et même, pour certains, de procéder à des recrutements.

La compétitivité et l'emploi sont donc au cœur des débats publics. Afin d'agir, plusieurs dispositifs ont été annoncés par le gouvernement pour favoriser la compétitivité des entreprises françaises. Notons que nos répondants affirment qu'une simplification du code du travail et un allègement des charges patronales seraient les principales mesures qui leur permettraient de se développer.